



□ Aire d'attraction des villes 2020

Catégorie de la commune dans le zonage en aires d'attraction des villes 2020

- Commune-centre
- Autre commune du pôle principal
- Commune d'un pôle secondaire
- Commune de la couronne
- Commune hors attraction des villes

Administratif

- Commune
- Limite régionale
- Limite départementale
- Etablissement public de coopération intercommunale
- ×-×-×-×-× Frontière nationale

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage succède au zonage en aires urbaines de 2010. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources :

Aires d'attraction des villes : INSEE (21/10/2020)

Fonds de plan :

© IGN ADMIN EXPRESS ®

© IGN ROUTE 500 ®

Date de réalisation : 08/01/2021

Réf. : 20-009-L

